

Lettre d'information n°3 - octobre 2023

Projet de parc éolien

Communes de Bossay-sur-Claise et Yzeures-sur-Creuse

Edito

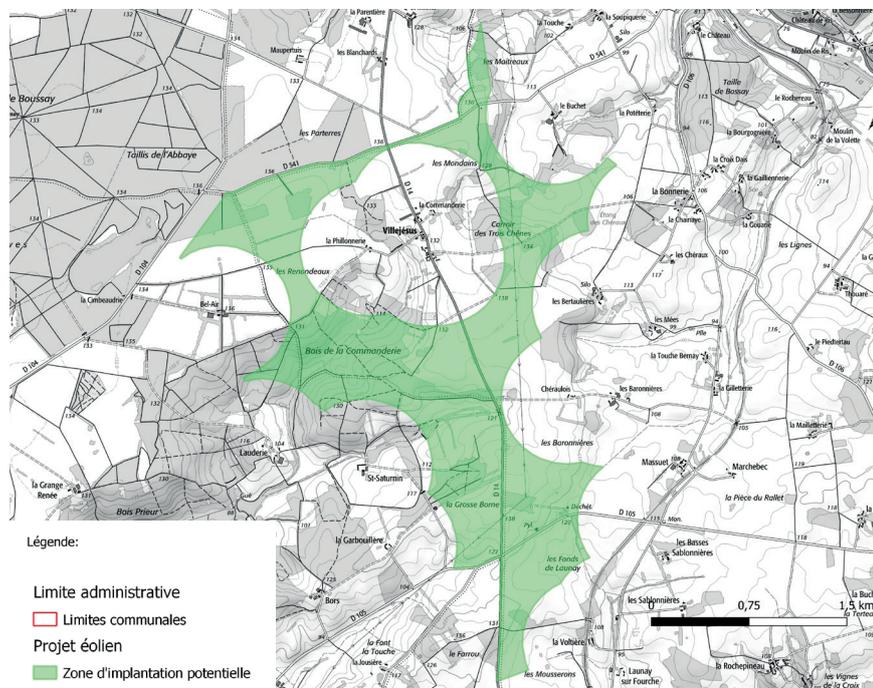
Depuis 2018 les sociétés partenaires Soleil du Midi Développement (SDMD) et BayWa r.e. étudient la possibilité d'implanter un parc éolien sur les communes de Bossay-sur-Claise et Yzeures-sur-Creuse.

Le projet éolien est mené dorénavant en totalité par les équipes de BayWa r.e. Nous remercions la société partenaire Soleil du Midi Développement, avec qui nous avons eu pour objectif commun de contribuer à la transition énergétique des territoires, pour son travail ces dernières années.

Cette lettre d'information, s'inscrit dans la continuité de notre démarche de communication et de concertation et fait suite aux deux précédentes lettres d'information déjà distribuées.

Parc éolien de Clos Neuf (17)

ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE DU PROJET



CHIFFRES CLÉS DU PROJET



3 à 6 éoliennes



182m de hauteur totale (bout de pale)



28,8 MW de puissance maximale

BAYWA R.E., QUI SOMMES NOUS ?

Fondée en 2009, BayWa r.e. développe, construit et exploite des projets d'énergies renouvelables en France et dans le monde. L'entreprise a déjà mis en service 380 MW de projets éoliens et solaires et assure l'exploitation de 1 000 MW de parcs. Avec 9 agences et près de 270 salariés répartis sur l'ensemble de la France, BayWa r.e. est présent au plus près des territoires.

Active dans les secteurs de l'éolien, l'éolien en mer, le solaire photovoltaïque au sol et l'agrivoltaïsme, l'entreprise est aussi leader européen du solaire flottant et se distingue par une démarche de concertation dont l'objectif est que les projets puissent bénéficier à tous les acteurs locaux.

LES ÉTUDES DU PROJET

Afin d'identifier l'ensemble des enjeux présents sur et à proximité du site (espèces protégées, monuments historiques, contraintes aéronautiques, etc.), BayWa r.e a missionné plusieurs bureaux d'études indépendants pour dresser un état des lieux de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet. Ces bureaux d'études spécialisés ont travaillé pendant plus de deux ans pour définir le contexte naturaliste, paysager et acoustique de la zone d'étude. Le gisement éolien (potentiel en vent) du site a également été étudié.

Les équipes de BayWa r.e. travaillent depuis la réception des états initiaux des études (début 2023) sur plusieurs implantations possibles en prenant en compte les contraintes existantes localement (distance à la route départementale, à la ligne haute tension, etc.) et les préconisations des bureaux d'études pour aboutir à un projet harmonieux et respectueux de l'environnement. Ensuite, les différentes implantations des éoliennes sont présentées aux propriétaires et exploitants agricoles et ajustées directement avec eux, pour une meilleure adaptation à leurs activités agricoles.

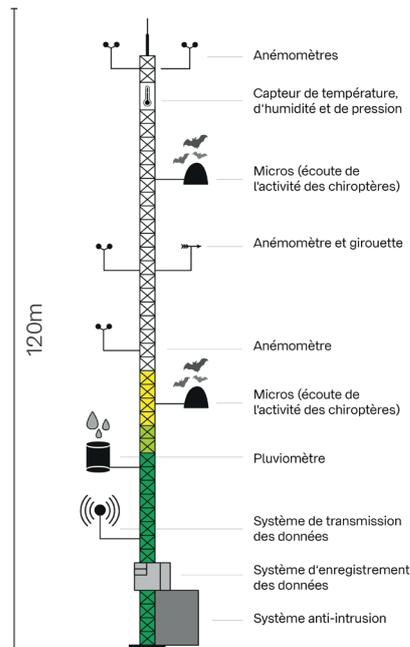
Ressource en vent :

Le **mât de mesure du vent**, d'une hauteur de 120m, a été installé sur site en août 2021.

Jusqu'à mai 2023, il a enregistré de nombreuses données qui nous ont permis de caractériser le potentiel éolien de la zone. Il confirme la possibilité d'installer et d'exploiter des éoliennes en mesurant notamment la vitesse et l'orientation du vent à plusieurs hauteurs grâce à des capteurs (anémomètres et girouettes).

D'autres capteurs ont aussi mesuré la température, la pression ou encore les précipitations sur site, permettant d'optimiser le choix de l'implantation et le type d'éolienne et d'estimer la production électrique attendue du futur parc.

Le mât de mesure a également permis de compléter l'étude naturaliste grâce à des capteurs recueillant des données sur l'activité des chauves-souris à différentes hauteurs.



Etude naturaliste :

Les sorties d'inventaires réalisées dans le cadre de l'expertise naturaliste, par *Synergis Environnement*, ont permis de caractériser finement l'ensemble de la faune et de la flore présentes sur site. Les principaux enjeux étant concentrés au sein des boisements, ceux-ci seront évités afin de préserver les espèces sensibles identifiées (avifaune et chiroptères principalement). Un **plan de bridage sera défini et appliqué au parc éolien dès sa mise en service** dans le but de préserver la population de chauves-souris.

Les études ont démontré la présence, selon la saison, d'espèces à enjeux important :

- Avifaune : Grue Cendrée (en période hivernante), Milan Noir (rapace nicheur), Cigogne noir (lors de migration),
- Chiroptères (chauves-souris) : Noctule Commune, Noctule Leisler, la Grande Noctule, les Pipistrelles.

L'implantation du parc éolien qui sera définitivement choisie et les mesures qui y seront associées permettront de réduire au maximum son impact sur la biodiversité et en particulier sur ces espèces identifiées.

Etude paysagère :

L'expertise paysagère réalisée par le bureau d'étude *Résonance* a permis d'identifier les enjeux paysagers et patrimoniaux relatifs au projet éolien via l'étude de trois aires (étendue, rapprochée et immédiate). La réalisation de 40 photomontages permettra de simuler l'intégration du futur parc éolien dans le paysage. Depuis la réception de l'état initial paysager, les équipes de BayWa r.e. travaillent à l'implantation d'éoliennes qui soit en accord avec les recommandations du bureau d'étude. Les recommandations sont les suivantes :

- Privilégier un accès au site le long des chemins existants,
- Eviter une implantation sur le secteur Est afin de limiter les incidences sur les hameaux riverains, et les potentiels effets d'encerclement,
- Eviter une implantation sur le secteur Nord afin de limiter les perceptions depuis Bossay-sur-Claise et Preuilly-sur-Claise.

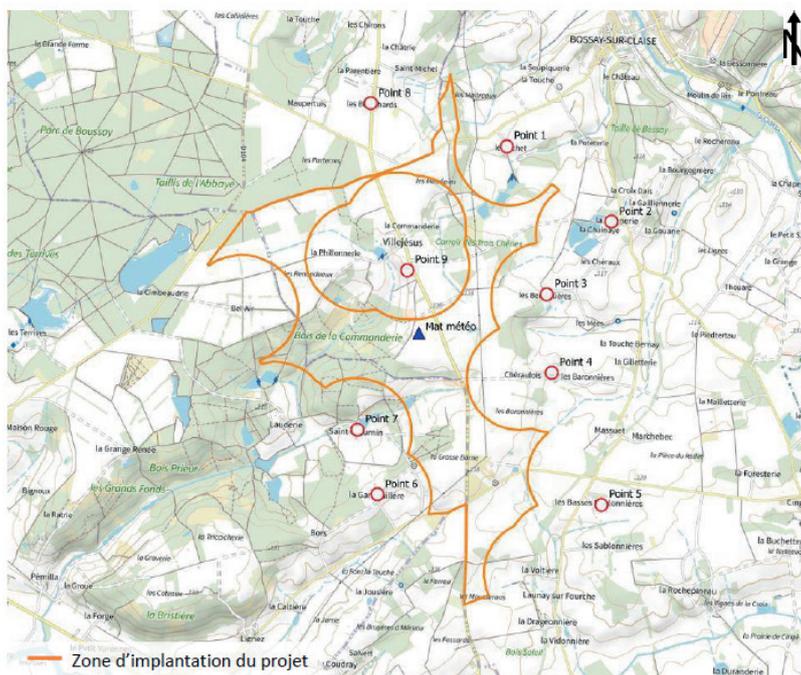
Etude acoustique :

La campagne de mesures acoustiques réalisée en octobre 2021 par le bureau d'études *Orfea Acoustique*, a permis de caractériser le niveau du fond sonore naturel de la zone d'étude.

Des sonomètres ont été installés au niveau des habitations les plus proches, et ont enregistré le bruit ambiant de jour et de nuit. Ces données permettront de déterminer le plan de bridage acoustique qui sera affecté au parc.

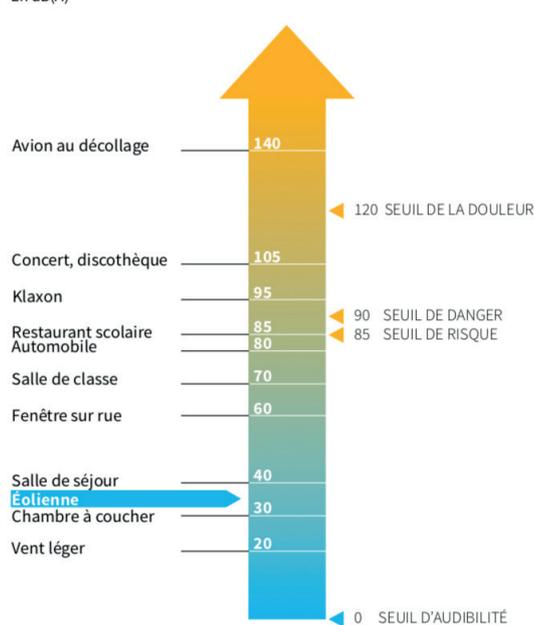
Le saviez-vous ?

La réglementation française est la plus stricte d'Europe en termes d'acoustique. En effet, l'**arrêté ICPE du 26 aout 2011** applicable à l'ensemble des parcs éoliens français indiquent que si le niveau de bruit ambiant dépasse 35 dB, la différence entre le bruit résiduel et le bruit ambiant ne doit pas excéder les 5 dB la journée et 3 dB la nuit.



Localisation des points de mesure acoustiques

OÙ SE SITUE UNE ÉOLIENNE DANS L'ÉCHELLE DU BRUIT ?



Source : ADEME

UN PROJET DE TERRITOIRE

En parallèle de nos projets éoliens, pendant la phase de développement, les équipes de BayWa r.e. proposent aux agriculteurs volontaires des communes concernées une **démarche agroenvironnementale** qui se matérialise par un accompagnement de projets de transition agro-environnementale comme : la création de filière, l'aide à la labellisation (HVE, Agriculture Biologique), le soutien financier à l'achat de matériel en commun, le financement de formations diverses (agriculture de conservation des sols, semis sous couverts), la plantation de haies ou de jachères mellifères, la digitalisation de l'exploitation.

Pour la mise en place de ces différents projets, BayWa r.e. travaille avec des entités locales spécialisées dans le domaine, telle que la Chambre d'Agriculture du département.

Trois réunions ont déjà eu lieu au sujet de cette démarche avec la présence d'exploitants agricoles des deux communes qui accueillent le projet éolien de Bossay-sur-Claise et Yzeures-sur-Creuse :

- Première réunion en **novembre 2022** afin de présenter la démarche aux exploitants agricoles,
- Deuxième réunion en **février 2023** et co-animée par BayWa r.e. et la Chambre d'Agriculture 37 afin de présenter à nouveau la démarche agro-environnementale aux nouveaux exploitants volontaires présents. Un échange sur leur activité s'est déroulé dans le but de dresser un premier état des lieux agricole du territoire.
- Troisième réunion en **juin 2023**, à nouveau en co-animation avec la Chambre d'Agriculture 37 dans l'objectif d'identifier les attentes et besoins des exploitants agricoles souhaitant s'engager dans la démarche. BayWa r.e. et la Chambre d'Agriculture ont décidé de réaliser des rendez-vous individuels afin de mieux affiner la compréhension des besoins des agriculteurs.

Le retour des entretiens seront présentés lors d'une 4^{ème} réunion début 2024. Ce travail permettra de co-construire des projets agro-environnementaux collectifs.



PERMANENCE PUBLIQUE D'INFORMATION

27 novembre 2023 de 16h à 20h

à la salle Minerve à Yzeures-sur-Creuse

Venez à la rencontre de nos équipes pour vous informer sur l'implantation du projet éolien et les résultats des études d'impacts !



Pour en savoir plus sur le projet éolien, scannez le QR code ci-contre ou rendez-vous sur la page internet du projet : www.baywa-re.fr/fr/eolien/projet-eolien-de-bossay-sur-claise-et-yzeures-sur-creuse



Une question, une remarque ? Contactez-nous !



José FERNANDEZ, Chef de projets éoliens, BayWa r.e.
07 63 00 80 89
jose.fernandez@baywa-re.fr